

ACTES DE LOCATION

(TVA INCLUSE DE 20% AU TAUX EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2017)
Conformément à la loi HOGUET (N°70-9 du 2 janvier 1970), modifiée par la loi ALUR (n°2014-366 du 24 mars 2014) Et le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 fixé en Conseil d'Etat

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones tendues : 20,00€TTC/m² de surface habitable
Hors Zones tendues : 16,00€TTC/m²

Réalisation de l'état des lieux d'entrée 6,00€TTC/m² de surface habitable

SELON LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN VIGUEUR LES HONORAIRES CI - DESSUS SERONT PARTAGÉS PAR MOITIÉ ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE POUR LES LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU MIXTES.

LOCAUX COMMERCIAUX ET LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL

Visite, constitution du dossier, 24%TTC du montant du loyer annuel (hors charges)

A LA CHARGE EXCLUSIVE DU LOCATAIRE

Rédaction du bail : 3%TTC du montant du loyer annuel (hors charge) exigible sur toute la durée du bail
PARTAGES PAR MOITIÉ ENTRE LE LOCATAIRE ET LE PROPRIETAIRE

Réalisation de l'état des lieux d'entrée et/ou de sortie 240€TTC

A LA CHARGE EXCLUSIVE DU PRENEUR

PARKINGS GARAGES ET ASSIMILIES

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 300€TTC

rolin-bainson.fr

 52 cours Emile ZOLA
69100 villeurbanne

 04 78 93 97 69

 charpennes@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 12h30 & de 14h à 18h sauf le vendredi fermeture à 17h

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7.622,45 EUROS, IMMATRICULEE AU RCS SOUS LE N°314 950 981 000 22, CARTE PROFESSIONNELLE « TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE » N° 83-638 DELIVREE PAR LA PREFECTURE DE LYON (RHONE), GARANTIE FINANCIERE PAR COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, TOUR KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX, N°25937, RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PAR GENERALI IARD, 7 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS, N°ALS91311/25937 RECEPTION D'AUCUN FONDS EFFETS OU VALEURS TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR11314950981

TRANSACTION

(T.T.C DU PRIX DE VENTE FIXE AU MANDAT)

MONTANT DE LA TRANSACTION		HONORAIRES		
DE	1 €	A	10 000 €	1 500 € TTC
DE	10 001 €	A	30 000 €	3 000 € TTC
DE	30 001 €	A	80 000 €	9,5 % TTC
DE	80 001 €	A	100 000 €	9 % TTC
DE	100 001 €	A	120 000 €	8 % TTC
DE	120 001 €	A	150 000 €	7 % TTC
AU DELA DE 150 000 €				6 % TTC